

## Séance du 09 juillet 2008

Date de convocation : 3 juillet 2008      Nombre de membres titulaires en exercice : 24  
Titulaires et suppléants présents : 26  
votants : 23

L'an deux mille huit, le neuf juillet à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

### **Etaient présents :**

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Marie André Colléon, Michel Ducros, Jean Pierre Forestier, Henri Garnier, René Gay, Robert Ginot, Yves Grange, Ferdinand Grillet, André Ortolland, Nicole Pellicoli, André Picon, Joëlle Pillet, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Pascal Currioz, Jean Pierre Germain, Pierre Goury, Christophe Marlière, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mmes et Mrs Denis Mathieu, Jean Claude Miguet, Bernard Paday, délégués suppléants sans voix délibératives.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE AU DEVELOPPEMENT DU Service d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le président présente les modifications à apporter au tableau des emplois dans le service d'accueil de la petite enfance qui continue de se développer en raison d'une demande en continuelle augmentation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'approuver les modifications suivantes
  - suppression d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants principal titulaire à 30,5 / 35<sup>ème</sup> d'un temps complet
  - suppression d'un emploi d'éducatrice de jeunes enfants titulaire à 17,5 / 35<sup>ème</sup>
  - suppression d'un emploi d'éducatrice de jeunes enfants à 14,16 / 35<sup>ème</sup>, occupé par un agent contractuel, au terme de son contrat
  - suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à 30 / 35<sup>ème</sup>
  - suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à 23 / 35<sup>ème</sup>
  - suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 17,11 / 35<sup>ème</sup>, occupé par un agent contractuel, au terme du contrat
  
  - création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants principal titulaire à 32 / 35<sup>ème</sup> d'un temps complet
  - création d'un emploi d'éducatrice de jeunes enfants titulaire à 28 / 35<sup>ème</sup>
  - création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à 30,60 / 35<sup>ème</sup>
  - création d'un emploi d'adjoint d'animation titulaire de 2<sup>ème</sup> classe à 24,80 / 35<sup>ème</sup>
  - création d'un emploi d'éducatrice de jeunes enfants à 12 / 35<sup>ème</sup> à pourvoir par un contrat
  - création de quatre emplois d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 17,5 / 35<sup>ème</sup> d'un temps complet, à pourvoir par des contrats

· création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à 25 / 35<sup>ème</sup>

- dit que monsieur le président sollicitera l'avis le Comité Technique Paritaire et procédera aux déclarations des créations de poste auprès du Centre de Gestion de la Savoie avant tout commencement d'exécution de ces décisions
- dit qu'en tout état de cause ces modifications d'emplois ne pourront devenir effectives qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008
- dit que le supplément de crédits nécessaire sera inscrit au chapitre 012 du budget par une Décision Modificative à intervenir après la mise en place effective de ces modifications.

## **AVENANTS A CERTAINS MARCHES DE TRAVAUX POUR LA SALLE SPORTIVE**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le deux juillet et a accepté des avenants à certains marchés de travaux pour la construction de la salle sportive en extension du gymnase Carole Montillet.

Monsieur le président présente ces avenants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare approuver les avenants suivant et autoriser monsieur le président à les signer :

- avenant n° : 4 au marché du lot n° : 3, gros œuvre, de l'entreprise Barel et Pelletier  
le montant de l'avenant est de 3 489,25 € ; le nouveau montant du marché est de 280 406,33 € hors taxe
- avenant n° : 2 au marché du lot n° : 6, menuiseries extérieures, de l'entreprise Mièvre et Fils. Cet avenant comporte une plus value de 6 856,17 € et une moins value de 9 097,18 €. Le montant définitif de l'avenant est de - 2 241,01 € ; le nouveau montant du marché est de 103 865,95 € hors taxe
- avenant n° : 2 au marché du lot n° : 8, menuiseries intérieures, de l'entreprise Janin et Fils le montant de l'avenant est de 6 968,70 € ; le nouveau montant du marché est de 280 406,33 € hors taxe
- avenant n° : 2 au marché du lot n° : 9, métallerie, de l'entreprise GIE DEBROUX  
le montant de l'avenant est de 1 463 € ; le nouveau montant du marché est de 79 701 € hors taxe
- avenant n° : 2 au marché du lot n° : 10, revêtement de sols, de l'entreprise ISER'SOL.  
Le montant de l'avenant est de 1 130 € ; le nouveau montant du marché est de 51 547,70 € hors taxe
- avenant n° : 3 au marché du lot n° : 12, électricité, de l'entreprise E.S.E. le montant de l'avenant est de 15 959,97 € ; le nouveau montant du marché est de 78 581,83 € hors taxe
- avenant n° : 1 au marché du lot n° : 15, V.R.D. de l'entreprise S.A.R.L. FERRAND  
le montant de l'avenant est de 9 207 € ; le nouveau montant du marché est de 78 845 € hors taxe.

## **AVENANT N° : 1 AU CONTRAT CANTONAL D'ANIMATION**

Le Conseil Général propose un avenant afin de prolonger pour l'année 2008 le contrat cantonal d'animation au profit de l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais passé pour les années 2005, 2006 et 2007.

Selon les termes de ce contrat la communauté de communes s'associe au Département pour apporter une aide à l'association. Le montant annuel de l'aide versée à ce titre directement à l'ADACA par la communauté de communes est de 21 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° : 1 au contrat cantonal d'animation.

## **SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LE POINT MEE**

Monsieur le Président rappelle les objectifs du point Mission Emploi Entreprise et présente le bilan de l'année 2007. Le "Contrat Territorial du Lac du Bourget et de ses montagnes" a prévu une aide sur cinq ans pour soutenir cette action.

Le conseil communautaire, après avoir entendu la présentation du prévisionnel pour l'année 2008 et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter, au titre du "Contrat Territorial du Lac du Bourget et de ses montagnes", une aide de 17 000 € pour financer le fonctionnement du point Mission Emploi Entreprise pour l'année 2008.

## **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ; ASSAINISSEMENT HAMEAU LES DAGANDS**

Par délibération du 10 avril 2008 le conseil a approuvé le choix de la société B&R INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre dans l'opération d'assainissement du hameau Les Dagands, au terme d'une consultation en groupement avec la CALB et la commune de Grésy Sur Aix.

Suite à une erreur de présentation, le conseil a été amené à délibérer sur les seules prestations AVP et PRO pour le réseaux d'eaux usées sur la commune d'Epersy, alors que la mission incluait une prestation de "travaux de topographie" pour un montant forfaitaire de 750 € hors taxes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- déclare accepter la prestation "travaux de topographie" faisant partie de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'assainissement du hameau Les Dagands
- approuve la signature de l'acte d'engagement avec la société B&R INGENIERIE pour les missions de maîtrise d'œuvre AVP, PRO et "travaux de topographie" dont le montant total hors taxe s'élève à 2 705 €uros.

## **CONTRAT D'ACCUEIL REGULIER DANS LES MULTI-ACCUEIL**

Afin de faciliter la gestion de l'occupation des structures d'accueil de la petite enfance et de répondre à la demande de nombreux parents pour un accueil régulier sur un nombre d'heures relativement important par jour, monsieur le président propose un contrat à intervenir entre la communauté de communes et les parents concernés.

Le conseil communautaire, après avoir entendu lecture du projet de contrat et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition d'un contrat pour un accueil régulier en place crèche dans les trois multi-accueil du canton
- approuve les termes du contrat proposé par monsieur le président
- précise que ce contrat ne peut intervenir que pour des accueils en place crèche pour une durée journalière de sept heures au minimum et en continu
- dit que ce contrat sera proposé dès la prochaine rentrée pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 20 décembre (début des vacances de Noël) et pourra, après d'éventuelles adaptations, être proposé de nouveau pour la période du 5 janvier au 18 juillet 2009.

## **ANNULATION DE TITRES EMIS AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS**

Monsieur le Président expose qu'il a été émis des factures en 2005 et 2006 pour le contrôle d'entretien et de bon fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif d'un habitant du chef lieu de St Ours. Il apparaît que l'habitation de cette personne est raccordable au réseau collectif et que c'est donc par erreur que ces factures lui ont été adressées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter l'annulation de la facture et le remboursement à monsieur Elbaze Raymond de la somme de 16,94 € pour la redevance payée en 2005 et la somme de 17,28 € pour la redevance payée 2006.

### **INSCRIPTION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

Monsieur le président présente un état des créances irrécouvrables, dressé par monsieur le Trésorier. Il s'agit de redevances d'assainissement payables en 2007.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter en créance irrécouvrable les redevances d'assainissement faisant l'objet des titres numéros : 27, 31, 51, 75 et 87 de l'exercice 2007 au budget du service de l'assainissement, dont le montant total s'élève à la somme de 484,48 €.

### **PRESENTATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITES**

Monsieur le président informe le conseil de la vente d'une parcelle de terrain dans le parc d'activités "Entre 2 Lacs". L'acte a été signé le 3 juin par devant maître Lefèvre, notaire à Moutiers.

L'acquéreur est la société civile immobilière MRG ; le montant de la vente s'élève à cinquante six mille huit cent quatre vingt un Euros et trente centimes.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve cette vente.

### **PRESENTATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASADAC POUR UNE ETUDE Relative à la taxe de séjour**

Afin de mieux connaître la base de cette taxe sur le canton et d'adapter son mode de prélèvement, une étude a été demandée à l'ASADAC.

Le montant de cette étude s'élève à 1 914 €. La communauté étant adhérente à l'ASADAC, le Conseil Général prend en charge 50 % de cette dépense.

Le coût pour la communauté de communes s'élève donc à 957 €.

Après avoir entendu lecture de la convention, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la commande de cette étude.